

Délibération n° A22-3-2

**Objet : Renouvellement partiel des instances – Filiales SIFAE**

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006, modifié portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le N° 2006-1140 du 13 septembre 2006,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 23 février 2021 portant création de la SIFAE

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Elit :

M<sup>me</sup> ~~Mme~~ **B. JIMENEZ** pour siéger au sein du conseil de surveillance de la SIFAE

Le Président

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



Le Préfet de Paris, de la Région

Ile-de-France

Marc GUILLAUME

